



PROCES VERBAL

du pré Congrès 2019 de l'AECI

- Date** : Samedi 23 mars 2019
- Lieu** : Librairie Carrefour Siloe
(Abidjan, Cocody, Saint Jean)
- Heure du début** : 10h 05mn
- Heure de la fin** : 11h 59mn
- Président de séance** : M. Macaire ETTY (Président de l'AECI)
- Secrétaire de séance** : M. Hervé AYEMENE (SG de l'AECI)
- Listes de présence** : Voir en annexe

Le samedi 23 mars 2019, de 10h 05mn à 11h 59mn, s'est tenu, à Librairie Carrefour Siloe, à Abidjan, à Cocody Saint Jean, un pré Congrès de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI), sous la présidence de Monsieur Macaire ETTY, président de ladite association.

Ce précongrès visait à statuer sur les conditions de tenue du VIIIe Congrès de l'AECI.

Etaient présents :

Vingt-sept (27) membres de l'Association (Voir **listes de présence en annexe**).

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les confrères et consœurs écrivains présents, le Président Macaire ETTY, Président de l'AECI, propose et fait adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Informations ;
- 2- Conditionnalités pour être électeur et pour être candidat ;
- 3- Divers.

EXECUTION DE L'ORDRE DU JOUR

1- Informations

Le président Macaire ETTY donne les quatre informations suivantes :

- Il rappelle le décès du Doyen de la littérature ivoirienne Bernard Binlin Dadié, survenu le samedi 09 mars 2019 et fait savoir que le programme des obsèques est toujours attendu. Néanmoins, il annonce que l'AECI se rendra disponible pour participer aux obsèques et à toute cérémonie d'hommage que va organiser le Ministère de la Culture et de la Francophonie ;
- Relativement au décès, le 19 janvier 2019, du Professeur Barthélemy Kotchi, Ecrivain et Ex-président de l'ASCAD, un hommage artistique est prévu par le Ministère de la Culture et de la Francophonie pour le mercredi 27 mars 2019, à 15 heures 30, à l'INSAAC. Le président Macaire ETTY exhorte les écrivains à y prendre part en grand nombre ;
- Le président de l'AECI porte à la connaissance des tous qu'une écrivaine rwandaise du nom de SAFI Chantal a récemment séjourné en Côte d'Ivoire pour présenter ses sept (07) œuvres littéraires, éditées par GNK Editions. La cérémonie de dédicace

qui a eu lieu à la Bibliothèque Nationale du Plateau a drainé peu de monde. L'AECI était toutefois représentée par quelques uns de ses membres ;

- Le président Macaire ETTY fait cas d'un projet de jumelage littéraire entre l'Iran et la Côte d'Ivoire dont le premier volet verrait la traduction des œuvres ivoiriennes en persan et le deuxième volet, l'envoi de poètes ivoiriens en Iran au Compte de l'Iran et la réception d'écrivains iraniens au compte de la Côte d'Ivoire. Il avoue que, même si la réalisation du premier volet de ce projet est possible, celle du deuxième volet semble incertaine.

2- Conditionnalités pour être électeur et pour être candidat

D'entrée, le président Macaire ETTY précise que ce point intervient pour balayer des incompréhensions et s'accorder sur des principes pour la bonne tenue du congrès 2019 de l'AECI. Aussi, rappelle-t-il, Conformément aux textes de l'AECI, on est membre de droit dès qu'on a publié une œuvre littéraire et membre actif lorsqu'on est à jour de ses cotisations (durant les trois années de mandat). Il relève aussi le fait que toujours selon ces textes, seuls ont droit de vote et peuvent être candidats au congrès les membres actifs, soit les membres à jour de leurs cotisations. Mais, étant donné que seulement une trentaine de membres est à jour de ses cotisations, et environ 200 ont payé une partie de leurs cotisations, le Bureau Exécutif souhaite soumettre la question des conditions de vote et de l'éligibilité aux écrivains de l'AECI.

Ainsi, il autorise les participants à se prononcer sur le cas des électeurs avant celui des candidats.

Après des débats et un vote, il est décidé ce qui suit :

Pour être électeur au prochain congrès de l'AECI, le membre AECI devra être à jour d'au moins un an de cotisations.

Pour ce qui est des conditions de candidature, le président tient, avant tout, à rappeler que trois postes sont à pourvoir, à savoir :

- Un(e) (01) président(e) ;
- Et deux (02) commissaires aux comptes.

Les conditions et dossiers de candidature dans les textes de l'AECI n'étant pas clairement définis, le président permet aux participants de ce précongrès de s'exprimer sur la question.

Après des débats et un vote, il est décidé ce qui suit :

- **Pour le poste de président(e), les candidats devront être à jour des trois dernières années de cotisations, fournir chacun(e) un casier judiciaire, la copie de la pièce nationale d'identité et payer une caution dont le montant de cent mille (100 000) Francs CFA;**
- **Pour les deux postes de commissaire aux comptes, les candidats devront être à jour des trois dernières années de cotisations et fournir chacun(e) la copie de la pièce nationale d'identité.**

Avant épuisement de ce point à l'ordre du jour, le président Macaire ETTY fait savoir que le prochain congrès qui sera organisé en hommage au Doyen Bernard. Dans cet élan, une communication sur son œuvre sera prononcée et cette communication sera suivie d'une deuxième sur les droits d'auteurs.

À l'issue du vote qui suit, l'assemblée décide que le congrès 2019 de l'AECI se tiendra le samedi 04 mai 2019, à la Bibliothèque Nationale du Plateau, à partir de 09 heures.

Divers

Au titre des questions diverses, le président Macaire ETTY exhorte les écrivains à adhérer au BURIDA, non seulement, pour les droits d'auteurs, mais également, pour une meilleure représentativité des écrivains au sein de cette structure. A sa suite, des confrères écrivains ont fait cas de difficultés rencontrées dans le processus d'adhésion au BURIDA. Le président de l'AECI a demandé que ces difficultés lui soient communiquées afin qu'il puisse éventuellement aviser.

Intervenant, un confrère remercie le Ministère de la Culture et de la Francophonie pour tous les efforts consentis à l'endroit de l'AECI mais déplore l'absence de représentants du Ministère à ce précongrès.

Par la suite, la quasi-totalité de l'assemblée exprime son mécontentement vis à vis de l'attitude du confrère Sylvain Kean Zoh, qui s'est retiré de la réunion parce que sa proposition n'a été retenue à l'issue des votes.

Pour finir, le président Macaire ETTY et l'assemblée s'accordent sur le fait qu'il faille proposer des amendements aux textes de l'AECI afin qu'ils ne soient plus muets sur les conditions d'éligibilité. Le Bureau Exécutif se chargera d'introduire des propositions d'amendements qui, si adoptées, seraient applicables à partir du prochain mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de l'AECI remercie tous les participants de ce pré congrès avant de lever la séance à 11h59mn.

Fait à Abidjan, le samedi 23 mars 2019

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Hervé AYEMENE
Secrétaire Général de l'AECI

Macaire ETTY
Président de l'AECI